



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 mars 2020 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le quatre mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910) sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 26/02/2020

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BARBE	Ex	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X			Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	Ex	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIPPE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X			Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur ABONIS	Ex	Monsieur ABONIS		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIEGEVILLE	X	Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture  
039 250306617-2020004-2020-16-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2020  
Date de réception préfecture : 04/03/2020

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE		Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X		

Excusé ayant donné procuration :

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la communauté de communes du Grand St Emilionnais, donne procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la communauté de communes du Grand St Emilionnais

Invité :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 mars 2020, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20200304-2020-16-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2020  
Date de réception préfecture : 04/03/2020

**DELIBERATION N° 2020 - 16**

**Objet : Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement 2020**

**Rapporteur : Jacques DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-15 en date du 04 mars 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2020.

Considérant qu'après le vote du BP 2020, il est proposé d'actualiser les autorisations de programme-crédits de paiement selon :

- l'exécution budgétaire 2019
- les crédits votés au BP 2020
- le déroulement des projets

• **Opération 44 APCP N° 8 Modernisation des Pôles Recyclage**

Le 25 septembre 2019, le SMICVAL a voté la modification du montant de l'AP/CP pour la modernisation et la mise en conformité de ses Pôles Recyclages pour le porter à 10 264 478,42 € TTC.

Sur le phasage initial, le programme de travaux pour 2019 devait concerner les PR de Vérac, La Roche Chalais, Saint Paul et Coutras.

Les travaux sur les PR de La Roche Chalais et Vérac ont débuté en 2019 et sont en cours de finalisation. Au vu de la réalisation 2019, l'ensemble des CP 2019 libérés sont reportés sur les CP 2020, correspondant au paiement du solde des travaux engagés.

Concernant les pôles recyclages de St Paul et Coutras, il est proposé d'engager des études en 2021 en cohérence avec la stratégie IMPACT.

En outre, des réflexions pour la construction de 2 Smicval market sont poursuivies en 2020 : à Blaye, en coordination avec la communauté de communes de Blaye, et à St Aubin de Blaye en coordination avec la communauté de communes de l'Estuaire. L'achat des terrains et le début des études sont budgétés en 2020.

Cette autorisation de programme finissait normalement fin 2020, il convient de prolonger au moins d'une année supplémentaire. En revanche, le montant total de ce programme reste pour l'instant inchangé soit 10 264 478,42€ TTC, la nouvelle répartition des crédits de paiement figure dans le tableau ci-après :

Postes de Dépenses	2014 à 2018 réalisé en TTC	2019 réalisé en TTC	2020 en TTC	2021 en TTC	TOTAL en TTC
Acquisition terrain		2 083,20 €			2 083,20 €
AMO déclaration de travaux + DPC + dossier ICPE	110 487,00 €	24 291,00 €			134 778,00 €
Contrôle technique (base estimation 1,5%)	33 455,96 €		4 967,00€		38 422,96 €
SPS (base estimation 0,75%)	13 225,20 €	1 306,80 €	3 024,00€		17 556,00 €
<b>Travaux phase 1</b>	<b>1 779 954 ,86 €</b>				<b>1 779 954,86 €</b>
Remise en état du terrain de Vayres	13 923,12 €	408,00 €			14 331,12 €
Etude de sol, frais de raccordement	55 073,08 €				55 073,08 €
Travaux Phase 2 tranche 1 St Gervais, St Mariens, St Seurin, Libourne B, St Denis	3 843 623,79 €	25 919,20 €	3 608,00 €		3 873 150,99 €
Travaux Phase 2 tranche 1 Equipements	62 916,00 €	6 609,90 €			68 625,90 €

Accuse de réception en préfecture  
033 253 306 17 - 20200304-2020-16-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2020  
Date de réception en préfecture : 04/03/2020

Travaux Phase 2 tranche 2 Vérac, La Roche Chalais,		1 197 709,87 €	474 683,00 €		1 672 392,87 €
Travaux Phase 2 tranche 3 Coutras, Saint Paul, Libourne CTM, Plateforme Haute- Gironde				2 562 620,64 €	2 562 620,64 €
Travaux Phase 2 tranche 2 Equipements / Mobilier		22 402,80 €	3 682,00 €		26 084,80 €
Aléas de chantier (-de2% des travaux restants)			12 000,00 €		12 000,00 €
AAPC (projet > 1M€)	4 428,00 €	864,00 €	2 112,00 €		7 404,00 €
<b>Total des dépenses/an</b>	<b>5 916 187,01 €</b>	<b>1 281 594,77 €</b> <b>- 347 940,24 €</b>	<b>504 076,00 €</b> <b>- 2 214 680,40 €</b>	<b>2 562 620,64 €</b> <b>+ 2 562 620,64 €</b>	<b>10 264 478,42 €</b>

- **Opération 47 APCP n°10 Acquisition de conteneurs enterrés.**

Le 3 avril 2019, le SMICVAL a voté la modification du montant de l'AP/CP pour l'acquisition de conteneurs enterrés pour un montant total de 390 241,20 € TTC.

Sur la période 2016-2019, une dépense de 278 636 € TTC a été engagée pour l'installation de conteneurs enterrés dans la nouvelle ZAC Bois Milon, les centres-villes de Saint André, Saint Denis de Pile et Bourg sur Gironde.

En 2020, il est prévu la mise en place de :

- 11 conteneurs à Bourg sur Gironde pour un montant de 72 600 € TTC
- 8 conteneurs à Saint André sur la ZAC Bois Milon pour un montant de 55 200 € TTC
- 5 conteneurs enterrés à Saint André chemin de patoche pour un montant 35 500 € TTC.

Il est donc proposé d'augmenter le montant d'autorisation de programme de 51 594,80 € afin de finaliser la ZAC de Bois Milon, d'étendre au chemin de Patoche et d'équiper le centre-ville de Bourg sur Gironde.

Le nouveau montant de l'autorisation s'élève à 441 836 € TTC, la répartition des crédits de paiement est la suivante :

Postes de Dépenses	Réalisé 2016 et 2018 en TTC	Réalisé 2019 en TTC	CP 2020 en TTC	TOTAL DES CP en TTC
CONTENEURS ST ANDRE	207 427,20 €	-	90 600,00 € <b>+ 27 600,00 €</b>	298 027,20 €
CONTENEURS autres	31 038,00 €	39 594,80 € <b>- 4 505,20 €</b>	72 600,00 € <b>+ 28 500,00 €</b>	143 232,80 €
AAPC	576,00 €	- €	- €	576,00 €
<b>Total des dépenses/an</b>	<b>239 041,20 €</b>	<b>39 594,80 €</b> <b>- 4 505,20 €</b>	<b>163 200,00 €</b> <b>+ 56 100,00 €</b>	<b>441 836,00 €</b> <b>+ 51 594,80 €</b>

Cependant des études sont en cours, pour installer ce type d'équipements dans les communes de la Roche Chalais et Blaye.

- **Opération 74 APCP N° 15 Smicval Market Estuaire**

Le 03 avril 2019, le comité syndical du Smicval a voté l'AP/CP du SMK de l'estuaire.

Le projet est décalé dans le temps d'une part en raison d'un changement de terrain et d'autre part afin de s'adapter au rythme du projet de la création d'activité de la communauté de commune de

Les usés  
**Accusé de réception en préfecture**  
**033-253306617-20200304-2020-16-DE**

**Date de réimpression : 04/05/2020**

**Date de réception préfecture : 04/05/2020**

Le budget 2020 prévoit l'acquisition du terrain et les études de sol ainsi que les prestations intellectuelles de la définition du projet. De ce fait, il n'y a pas de modification total du montant de l'AP/CP.

Cette autorisation de programme finissait normalement fin 2020, il convient de prolonger au moins d'une année supplémentaire. L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 1 944 526.00 € TTC :

		Réalisé 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
AAPC+ annonces légales			-	2 112 €	2 112 €	4 224,00 €
Achat terrain			-	8 001 €	-	8 001,00 €
Maître d'œuvre		57 057 €	-	30 000 €	46 688 €	133 745,00 €
Travaux	Contrôle technique		-	-	12 650 €	12 650 €
	SPS		-	-	4 000 €	4 000 €
	Assurance DO (2%)		-	-	5 800 €	5 800 €
	Travaux + réseaux		-	12 000 €	1 406 606 €	1 418 606 €
	Aléas de chantier (3%)		-	-	42 500 €	42 500 €
	Mobilier		-	-	65 000 €	65 000 €
Equipement (pont bascule, cule, trémie meuble, rayonnage)			-	-	250 000 €	250 000 €
<b>Total des dépenses/an</b>		<b>57 057 €</b>	<b>0 -15 798 €</b>	<b>52 113 € - 1 819 558 €</b>	<b>1 835 356 € + 1 835 356 €</b>	<b>1 944 526 €</b>

- **Opération 0043 APCP N° 13 Acquisition de véhicules lourds 2018 – 2020**

Le 28 septembre, le SMICVAL a voté la modification du montant de l'AP/CP pour l'acquisition de plusieurs véhicules lourds pour un montant total de 739 000 € TTC.

En 2018, pour répondre aux besoins de compaction des caissons des Pôles Recyclage, le Gestionnaire du parc roulant a proposé de remplacer un compacteur mobile à réformer par un compacteur fixe monté sur châssis. Cette solution présente l'avantage de réhabiliter une BOM duo (premier véhicule utilisé pour la collecte des biodéchets en biflux rapidement abandonné au profit d'une autre technologie de biflux) permettant ainsi de réduire les dépenses liées à l'acquisition d'un compacteur et d'optimiser celles engagées pour l'acquisition de la BOM à l'époque.

Néanmoins, cette solution technique demande de retirer l'équipement présent sur une BOM (benne et lève-conteneurs) pour adapter un compacteur sur le châssis mis à nu.

Les prestataires retenus dans le cadre d'un marché public ont rencontré de nombreuses difficultés techniques du fait du caractère novateur du projet. La partie administrative fut également complexe et laborieuse du fait de la nécessité de requalification du châssis.

Le départ prématuré du Gestionnaire du parc roulant en avril 2019 n'a pas facilité le pilotage du projet et la coordination entre les trois prestataires. Ainsi, le projet a pris beaucoup de retard et le compacteur n'a pu être livré dans le respect du calendrier initial, à savoir en 2019.

La livraison du compacteur interviendra en février 2020. Malgré le retard et les imprévus, il n'y a aucun impact financier pour le SMICVAL.

Cette autorisation de programme finissait normalement fin 2019, il convient de prolonger d'une année supplémentaire.

Par ailleurs, les montants réels payés sur les autres véhicules étant légèrement inférieurs au prévisionnel, il est possible de libérer 7 401.22 TTC.

Le nouvel échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 739 000 € TTC.

**Accusé de réception en préfecture**  
**059 253 3068 / 7 20 20 384 2020-16-DE**  
**Date de télétransmission : 04/03/2020**  
**Date de réception préfecture : 04/03/2020**

Postes de Dépenses	CP 2018 en TTC	CP 2019 en TTC	CP 2020 en TTC	TOTAL en TTC
1 Camion grue 263000€ TTC	65 750,00 €	205 476,40 €		271 226,40 € <b>+ 8 226,40 €</b>
1 BOM 19T TB SE neuve 200 000€TTC	50 000,00 €	147 572,38 €		197 572,38 € <b>- 2 427,62 €</b>
Compacteur	20 000,00 €	0 €	<b>+64 120,00 €</b>	84 120,00 € <b>+ 4 120,00 €</b>
1 remorque FMA		80 400,00 €		80 400,00 € <b>+ 400,00 €</b>
2 remorques ampliroll		98 280,00 €		98 280,00 € <b>- 17 720,00 €</b>
<b>Total des dépenses/an</b>	<b>135 750,00 €</b>	<b>531 728,78 €</b> <b>- 71 521,22 €</b>	<b>64 120,00 €</b> <b>+ 64 120,00 €</b>	<b>731 598,78 €</b> <b>- 7 401,22 €</b>

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adopter les modifications des AP/CP, telles que présentées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (34 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 1 procuration, décide :

**Article 1 :**

De modifier les 4 Autorisations de Programme suivantes :

- Opération 44 APCP N° 8 Modernisation des Pôles Recyclage
- Opération 47 APCP N° 10 Acquisition de conteneurs enterrés
- Opération 74 APCP N° 15 Smicval Market Estuaire
- Opération 43 APCP N° 13 Acquisition de véhicules lourds 2018-2020

comme décrites ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

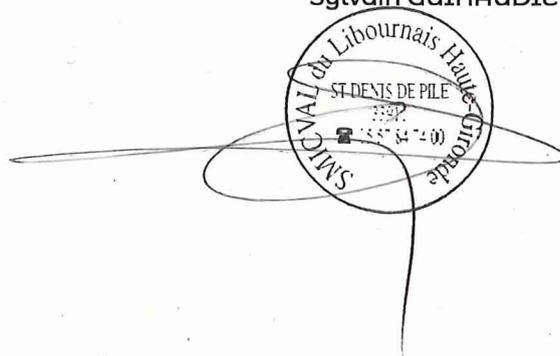
**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 mars 2020**

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20200304-2020-16-DE  
Date de télétransmission : 04/03/2020  
Date de réception préfecture : 04/03/2020